

**SESSION** 

22/01/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Recu en préfecture le 23/01/2024

Publié le ID: 007-210703195-20240122-DELIB2024\_009-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

## **EXTRAIT**

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice: 29 Présents:

20

Absents:

9

Pour: 25 Abstention: 1 Contre:

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-deux janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 16 janvier 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (20): MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Galiana, Garreaud, Griffe, Guillot, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël,

Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (6): M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Michel), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Laville (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Segueni (pouvoir à M. Griffe), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Excusés sans pouvoir (2): Mme Gaillard, M. Gleyze.

Absente (1): Mme Keskin.

Secrétaire: M. Bornes

Objet : Acquisition du lot N°26 de la copropriété du 31 rue de la République et vente à EPORA

Dans le cadre de l'opération inscrite au PPA, au projet de Renouvellement Urbain cofinancé par l'ANRU dite « passage Denfert Lavoir » et conventionnée avec EPORA, il convient de maîtriser l'ensemble du foncier correspondant à l'immeuble en copropriété situé au 31 rue de la République (parcelle BD 645) et ses annexes (B700 et BD701- caves, garage, lavoir en état de ruine) afin de procéder à la démolition de l'immeuble et la vente des annexes. En accord avec EPORA, les acquisitions foncières se répartissent entre les deux entités en fonction des opportunités.

Considérant la proposition de vente faite à la commune par la propriétaire Madame Horny Niedermayer Isabelle, pour le lot de caves N°26 (BD 701) de la copropriété du 31 rue de la République (BD 645) au prix de 2 000 €, permettant de solder les comptes du syndic sur ce lot.

Considérant l'intérêt qu'EPORA soit mono-propriétaire afin qu'il puisse engager la phase opérationnelle, et ainsi amorcer les études pour démolir l'immeuble du 31 rue de la République (BD 645) en vue de créer un espace public. Les parcelles BD 700 et BD 701, en état de ruine, étant vendues ultérieurement en l'état.

Considérant que le montant de la transaction est inférieur au seuil de consultation, le service des domaines n'est pas mobilisé.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2022.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2023 approuvant l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier « cœur de ville ».

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 décembre 2023 relative à l'acquisition du lot n°26 de la copropriété du 31 rue de la République.

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID: 007-210703195-20240122-DELIB2024\_009-DE

## Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

**RETIRE** la délibération du Conseil municipal en date du 4 décembre 2023 relative à l'acquisition du lot n°26 de la copropriété du 31 rue de la République.

ACCEPTE d'acquérir lot N°26 de la copropriété du 31 rue de la République au prix de deux mille euros (2 000€).

ACCEPTE de vendre le lot N°26 de la copropriété du 31 rue de la République à EPORA, à l'euro symbolique (1 €).

**DONNE POUVOIR** à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, et à Monsieur Alain MAZEYRAT, en sa qualité d'Adjoint à la reconstruction, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme

Le Maire

**Olivier PEVERELLI** 

Le Secrétaire de séance,

**Alain BORNES**